

Séance publique du 7 octobre 2024

Date de l'annonce publique : 27/09/2024

Date de la convocation des conseillers : 27/09/2024

Mode de participation

Présences	11	Jungen, Tom (bourgmestre) - Ballmann, Bettina (échevine) - Lourenço, Angelo (échevin) - Brix, Nadine (conseillère) - Carrelli, Sandra (conseillère) - Damy, Yves (conseiller) - Fisch, Ernest (conseiller) - Flammang, Sandra (conseillère) - Klinski, Mireille (conseillère) - Reding, Edy (conseiller) - Strecker, Erny (conseiller) - Thiry, Olivier (secrétaire communal ff).
Visioconférence	0	Néant.
Procuration	1	Stoffel, Wayne (conseiller), procuration donnée au conseiller STRECKER.
Absences	2	Excusés : Pompignoli, Fabrice (conseiller) - Stoffel, Wayne (conseiller). Non excusés : Néant.
Référence	CC.2024-10-07 - 9.02	
Point de l'ordre du jour	9.02	
Objet	Création de postes - Service écologique - Employé communal - A2 & B1	

Le conseil communal,

Considérant que le collège échevinal propose de créer un poste au service écologique ;

Considérant que M. Max Klein, actuellement affecté au service écologique (ST/A - B03), sera appelé à renforcer le service financier, département de la recette communale à compter du 1^{er} mars 2025 en raison du départ à la retraite du receveur communal actuel ;

Considérant qu'il est donc nécessaire de remplacer M. Klein dans ses fonctions actuelles ;

Considérant que les missions et tâches du nouveau poste incluront entre autres :

- mettre en œuvre le Pacte Nature au niveau local ;
- concevoir, planifier et coordonner des projets environnementaux tels que la gestion des espaces verts, la protection de la biodiversité, la gestion des ressources naturelles (eau, énergie) ;
- apporter un soutien technique et des conseils aux élus, aux services communaux et aux citoyens pour la mise en place de bonnes pratiques environnementales. Participer à la sensibilisation des résidents et des acteurs locaux sur les questions environnementales ;
- préparer les dossiers administratifs liés aux projets environnementaux, suivre le budget dédié aux projets écologiques, et rédiger des rapports d'avancement pour les autorités compétentes ;

Considérant que la définition du statut et du groupe d'indemnité ne peuvent être déterminés qu'à l'issue des candidatures présentées et de l'audition des candidats, il est dès lors proposé de créer un poste pour chacun des deux statuts et groupes d'indemnité A2 & B1 ;

Oùï les explications du bourgmestre ;

Vu le règlement d'organisation interne (ROI 2021) ;

Vu le règlement grand-ducal du 28 juillet 2017 déterminant le régime et les indemnités des employés communaux ;

Vu le règlement grand-ducal modifié du 13 août 2002 portant institution d'une formation spéciale pour les fonctionnaires communaux ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide à l'unanimité des voix

De créer deux (2) postes sous le statut de l'employé communal selon les modalités suivantes :

Code	ST/B - J01
Affectation	Service écologique
Tâche	40 heures



Degré d'occupation	100 %
Groupe d'indemnité	A2 ; sous-groupe scientifique et technique

Code	ST/B - E06
Affectation	Service écologique
Tâche	40 heures
Degré d'occupation	100 %
Groupe d'indemnité	B1 ; sous-groupe scientifique et technique

Sollicite la transmission obligatoire de la présente délibération en vertu de l'article 105 (1) 8° de la loi communale modifiée.

En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR
EXPEDITION
CONFORME

(Suivent les signatures)
Roeser, le lundi 11 novembre 2024


Le bourgmestre,


Le secrétaire communal ff,